

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 081/2021 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE DES MAISONS DANS DIVERSES RUES DE LASSIGNY

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Considérant la création de nouveaux logements dans diverses rues de la Commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'occupation
Rue de Picardie	D 149	Entreprise : Contrôle Technique
Rue de Picardie	D 150	Entreprise : SARL Mestdagh
Rue de Picardie	D 162	Entreprise : Rénald auto
Rue de Picardie	D 163	Entreprise : Station de lavage auto
9 rue de la Chapelle St Genest	H 352	Habitation
7 rue de la Chapelle St Genest	H 354	Habitation
8 A rue de la Chapelle St Genest	H 1493	Habitation

8 B rue de la Chapelle St Genest	H 1493	Habitation
6 rue des Rouinettes	H 1509	Habitation
4 rue des Rouinettes	H 1510	Habitation
2 A rue Balthazar	H 1396	Habitation
26 A rue du Plémont	H 1527	Habitation
75 rue de la Misacard	F 614	Habitation
17 rue Albert Fabre	ZE 195	Habitation
5 rue de Plessier	H 1428	Habitation
79 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
85 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
91 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
97 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
103 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
109 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
113 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
119 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
125 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
131 rue de la Micheline – Bât. G	H 1381	Habitation
76 rue de la Micheline – Bât. F	H 1381	Habitation
82 rue de la Micheline – Bât. F	H 1381	Habitation
88 rue de la Micheline – Bât. F	H 1381	Habitation
94 rue de la Micheline – Bât. F	H 1381	Habitation
100 rue de la Micheline – Bât. F	H 1381	Habitation
140 rue de la Micheline – Bât. A	H 1381	Habitation
146 rue de la Micheline – Bât. A	H 1381	Habitation
152 rue de la Micheline – Bât. A	H 1381	Habitation
158 rue de la Micheline – Bât. A	H 1381	Habitation
6 rue de la Micheline – Bât. E	H 1381	Habitation
12 Impasse Lasanté – Bât. E	H 1381	Habitation
18 Impasse Lasanté – Bât. E	H 1381	Habitation
24 Impasse Lasanté – Bât. E	H 1381	Habitation
30 Impasse Lasanté – Bât. E	H 1381	Habitation
36 Impasse Lasanté – Bât. E	H 1381	Habitation
7 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
13 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
19 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
25 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
31 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
37 Impasse Lasanté – Bât. B	H 1381	Habitation
48 Impasse Lasanté – Bât. D	H 1381	Habitation
54 Impasse Lasanté – Bât. D	H 1381	Habitation
60 Impasse Lasanté – Bât. D	H 1381	Habitation
66 Impasse Lasanté – Bât. D	H 1381	Habitation
72 Impasse Lasanté – Bât. D	H 1381	Habitation
82 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation
88 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation
94 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation
100 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation
106 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation
112 Impasse Lasanté – Bât. C	H 1381	Habitation

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

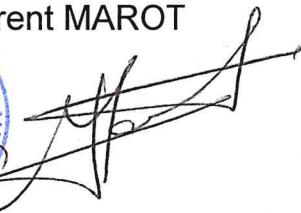


ID : 060-216003475-20210707-A081_2021-AR

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le **7 JUIL. 2021**

Le Maire, Laurent MAROT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laurent Marot".